



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne
Mairie de Longages

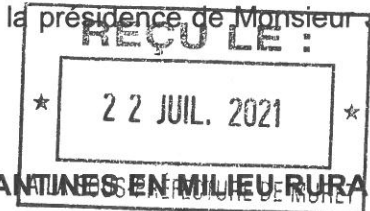
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juillet 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 20 du mois de Juillet à 20 heures,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 juillet 2021, se réunit sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DALLARD, Maire.

DELIBERATION N°2

OBJET : MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES EN MILIEU RURAL



Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Présents : Monsieur M. Jean-Michel DALLARD, Maire,
Mme Alexandra COSTES, M. Daniel DEJEAN, Mme Stéphanie MINETTI, M. Pierre CONDOJANOPOULOS, Mme Odette PONS, M. Jean-Louis EYCHENNE, Adjoint,
Mme Lucie HIPPOLYTE, Mme Corinne DELHOM, Mme Amélie GRIEU, Mme Arlette ROUMY, Mme Sandrine LACROIX, Mme Laurence COUTENCEAU, M. Christophe LAVERGNE, M. Laurent CERON, M. Pierre DELMAS, M. Jacques FADEUILHE, M. Patrick RASSINEUX, Mme Marie-Claude FEUILLERAC, M. Marc DELSOUC, M. Daniel PIN.

Excusés :

Procurations : M. Vivien BENTAJOU a donné procuration à Odette PONS
Mme Sandrine CORATO a donné procuration à M. Laurent CERON

Secrétaire de séance : MME Odette PONS.

Afin d'ajuster le BP 2021, il convient de procéder à une décision modificative budgétaire suivante.
Oùï l'exposé de M. DEJEAN, rapporteur

Mr DEJEAN, rapporteur, demande au conseil municipal de délibérer pour la mise en place de la tarification sociale des cantines en milieu rural pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire de septembre 2021.
Soit par tranche selon le QF.

- Tranche 1 QF de 0 à 1299 € : Repas à 1 €
- Tranche 2 QF de 1300 € à 1699 € : Repas à 3.00 €
- Tranche 3 QF > à 1700 € : Repas à 3.10 €

Après en avoir délibéré, par 23 voix POUR.

Le Conseil Municipal :

AUTORISE M LE MAIRE la mise en place de la tarification sociale des cantines en milieu rural pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire de septembre 2021.

Fait et délibéré en Mairie de LONGAGES, le 20 juillet 2021
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

Jean-Michel DALLARD



Certifié exécutoire par Jean-Michel DALLARD, Maire

Notifié le 23 juillet 2021

Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 22 Juillet 2021

à LONGAGES